



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

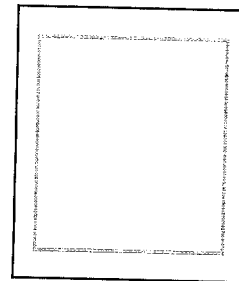
Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : Jean Marc SERFATY

Né(e) le : 16 aout 1965

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- ☐ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)



Structure parrainant la candidature¹ : Fédération Française de Badminton

Eventuelle fonction au sein de la structure : Représentant des licenciés individuels

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

Président du Comité départemental de Paris (2008-2012)
Président de la Ligue Ile de France de Badminton 2012-2014
Vice Président de la Fédération Française de Badminton 2013-2014
Board of Director Badminton Europe depuis 2014
Membre du conseil d'administration -2008-2020

¹ Un candidat a la possibilité d'être parrainé par sa structure de rattachement.

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

Mon parcours dans le champ du sport a su tirer profit de mes fonctions occupées au sein des deux ministères auxquels j'ai été rattaché durant toute ma carrière professionnelle.

Complémentaires entre elles mes différentes missions ont souvent permis de générer des opportunités pour ouvrir des relations fructueuses entre le monde de l'éducation et celui du sport français puis international. La bascule de professeur agrégé d'EPS à entraîneur national auprès de la fédération française de badminton en 1999 à favoriser l'émergence de contenus pour créer les premières directives techniques nationales en 2000 qui seront à l'origine du premier titre Européen chez les jeunes et un podium avec un vice champion du monde junior moins de 18 ans après.

Ce passage auprès des jeunes sportifs de haut niveau devient dès mon retour à l'éducation nationale en 2007 un sujet que j'investis pour améliorer les conditions de la scolarisation des élèves sportifs de haut niveau. Devenu Inspecteur dans l'académie de Créteil, appuyé par les différents recteurs nous développons avec l'INSEP les premiers cursus complètement aménagés et déterminons les conditions de la double réussite sportive et scolaire, que nous étendrons ensuite au CREPS d'Ile de France au niveau de la région académique. Depuis 2008, nous faisons évoluer ce dispositif et en 2022 je fais porter par des députés l'introduction d'un article de loi qui fait obligation à l'Etat d'aménager et d'alléger la scolarité des élèves sportifs inscrits dans une filière d'accès ou appartenant aux listes du haut niveau. La Loi permet alors de modifier le code de l'éducation et de réintroduire les sport-études en triplant le nombre de sportifs pouvant être accueillis (de 8000 à 25 000).

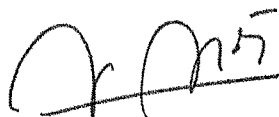
Désigné référent Ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 je suis à l'origine de la mesure 30 mn d'activité physique quotidienne, de leur généralisation et de leur accompagnement, de l'organisation du déplacement de 200 000 élèves aux Jeux et de l'installation des sport-études accueillis à date près de 19 000 élèves.

Inspecteur Général de l'Education du Sport et de la Recherche depuis 2021 je décide de quitter mes fonctions en 2025 pour prendre la direction de l'UNSS avec le projet de construire de véritables passerelles entre l'Ecole et le Club mais aussi entre l'UNSS et les Fédérations pour construire des complémentarités et des continuités éducatives dans le champ de la formation comme celui de la compétition.

Mon engagement au long cours dans le sport français et dans l'éducation sont unanimement reconnu par de nombreuses instances allant du haut conseil à l'égalité femme /homme, celui de la commission interministérielle du sport de haut niveau, ainsi que le réseau des établissements du grand INSEP avec lesquels j'ai toujours grand plaisir à collaborer.

Mon parcours d'Inspecteur général me donne aussi beaucoup de crédit auprès des recteurs d'académie et des acteurs de l'Education Physique et sportive.

Ayant pendant plus de 20 ans accompagné les fédérations dans leurs double-projet, je pense pouvoir apporter une réelle plus-value au conseil d'administration du CNOSF tant sur le plan de l'olympisme et du paralympisme, que celui du sport français.



Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Paris

Le 15/8/25

Signature





FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

- Chaque membre du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature (un membre ayant déjà parrainé la candidature d'un administrateur élu et actuellement en poste ne peut plus exercer ce droit).
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Il est possible pour un candidat d'être parrainé par sa propre structure.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 16 août 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : Elisabeth BORNE

Président(e) de L'Union Nationale du Sport Scolaire
de la catégorie (cocher) :

, structure relevant

- ☐ Fédération sportive nationale (cat.2)
- ☐ Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- ☐ Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 1/7/25

Parraine la candidature de M. Jean Marc SERFATY

au Conseil d'administration

pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :

- ☐ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☒ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)

Fait à Paris

Le 16/8/25

**Signature de la Présidente/du Président et
cachet de la structure précédés et de la
mention manuscrite «bon pour parrainage»**

Bon pour parrainage